



Communiqué de Monsieur le Maire

Révision de la liste électorale

Il est porté à la connaissance des intéressés que les demandes d'inscription sur la liste électorale, seront reçues **jusqu'au 31 décembre 2017**. Toute personne qui, pour une cause indépendante de sa volonté, ne peut se présenter elle-même à la Mairie, peut adresser sa demande par correspondance ou se faire représenter par un tiers dûment mandaté.

Sont intéressés par cet avis :

- ✓ les jeunes gens et les jeunes filles qui atteindront l'âge de 18 ans avant le dernier jour de février 2018.
- ✓ les personnes nouvellement naturalisées.
- ✓ les personnes qui ont négligé jusqu'à maintenant de se faire inscrire.
- ✓ les personnes nouvellement arrivées à TARBES.
- ✓ les personnes dont l'interdiction électorale est arrivée à expiration.

SE MUNIR :

- **d'une pièce d'identité** (la carte nationale d'identité ou passeport)
- **d'un justificatif personnel datant de moins de 3 mois:**
 - **de domicile** : EDF, téléphone, avis de versement des prestations familiales, les impôts ...)
 - **ou en qualité de contribuable** (présentation pour les 5 années précédentes sans interruption, d'une des contributions directes communales)

Par ailleurs, il est instamment recommandé aux personnes :

- ✓ Ayant changé de domicile dans la Ville de TARBES
- ✓ Ayant constaté une erreur sur leur carte électorale (adresse incomplète ou mal libellée)
- ✓ N'ayant pas reçu la carte électorale

de se présenter au **Service des Elections** munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les personnes susvisées peuvent se présenter dès maintenant et jusqu'au 31 décembre 2017 dernier délai, au **Service des Elections**.

Le Maire,




Gérard TRÉMÈGE